



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Chlordécone : déni de justice en Martinique et Guadeloupe !

Pendant plus de deux décennies, le chlordécone, un insecticide ravageur, a contaminé la quasi-totalité de la population antillaise et en premier lieu les ouvriers agricoles.

Interdit dès 1990 en métropole, le produit a continué d'être utilisé aux Antilles du fait de deux dérogations successives émises par le ministère de l'Agriculture.

Malgré son interdiction définitive il y a 25 ans, ce puissant perturbateur endocrinien utilisé dans les bananeraies ne disparaîtra pas des sols de Guadeloupe et de Martinique avant plusieurs siècles. Les juges d'instruction du pôle santé publique du tribunal judiciaire de Paris ont prononcé le 25 mars la fin des investigations sans mise en cause dans l'enquête sur l'empoisonnement des Antilles au chlordécone.

En 2006, plusieurs associations martiniquaises et guadeloupéennes avaient déposé plainte pour empoisonnement, mise en danger de la vie d'autrui et administration de substance nuisible. Depuis 2008, le pôle santé publique du tribunal judiciaire de Paris est chargé d'une information judiciaire, mais les juges d'instruction ont fait part en 2021 à plusieurs parties civiles de leur analyse selon laquelle les faits seraient dans leur grande majorité prescrits.

16 ans d'instruction pour déboucher probablement sur un non-lieu et un déni de justice alors que 90% des guadeloupéen.nes et martiniquais.es sont contaminé.es et qu'il a fallu attendre 2021 pour que les cancers provoqués par le produit soient enfin reconnus comme maladie professionnelle.